

Domaine Public DP

1029

JAA
1002 Lausanne

28 février 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Un peu fort de tisane

«Garçon, une verveine, s'il vous plaît ! — Désolé, Monsieur, l'établissement ne sert plus cette délicieuse boisson.» Depuis le 1^{er} janvier 1991, la verveine, le thym, la sauge et de nombreuses autres tisanes bien connues de nos grands-mères pour soigner les petits bobos, ainsi que tous les mélanges, sont classés «herbes médicinales» par l'Office fédéral de la santé. Il s'ensuit que les herboristes ne peuvent plus commercialiser ces breuvages sans les faire enregistrer — ce qui peut coûter jusqu'à 1800 francs —, exercice à renouveler tous les cinq ans. Ce tarif est bien sûr prohibitif pour de nombreux artisans alors que l'obligation de vente en droguerie ou en pharmacie les prive des bénéfices de la vente directe; enfin ces restrictions portent un coup sérieux aux agriculteurs de montagne qui se sont convertis, sur recommandation et parfois avec des aides officielles, dans la culture des plantes médicinales et aromatiques. Relevons que ces mêmes plantes et mélanges seront libres s'ils sont vendus comme épices et non comme tisanes...

Faut-il vraiment protéger le public contre les dangers éventuels des tisanes apparaissant sur le marché ? Y a-t-il trop de druides qui, grâce à leurs potions magiques, risquent de mettre en transe les sobres Helvètes ? La réponse de plusieurs laboratoires cantonaux, comme de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments, est négative. La situation est bien résumée par Roger Bidermann, chimiste schaffhousois réputé: «Une des nombreuses démarches superflues qui nous empêchent de résoudre les vrais problèmes.» Le phénomène d'une administration formaliste et stricte dans des affaires mineures mais impuissante face aux problèmes importants n'est pas illustré par la seule réglementation des tisanes. Prenons l'aménagement du territoire et les législations sur la construction: depuis des années les journaux sont pleins d'histoires de citoyens qui se perdent dans les dédales administratifs pour la transformation d'une place de parc en abri pour quatre vélos, l'agrandis-

sement d'un rucher ou la transformation de combles. En revanche, rarissimes sont les autorités cantonales qui utilisent les instruments de l'aménagement avec le même zèle face aux vrais problèmes que sont par exemple l'installation de grands centres commerciaux en rase campagne ou l'éloignement grandissant entre les lieux d'habitation et de travail. Disproportions semblables pour la protection de l'environnement. En Suisse alémanique, chaque région perfectionne son propre système de ramassage des ordures pour éviter qu'un seul sac n'échappe à la taxe. Pendant ce temps, les nitrates produits par l'agriculture continuent de mettre en danger les nappes phréatiques et la Suisse reste un des grands exportateurs de déchets radioactifs qu'on abandonne en haute mer.

Tous ces problèmes peuvent certes être contestés et la distinction entre problèmes majeurs et mineurs est de nature politique. C'est justement la raison pour laquelle nous devrions en discuter. La législation détaillée de l'Etat moderne a l'avantage d'une plus grande égalité de traitement entre les individus. Elle présente par contre le risque de figer les activités publiques. L'existence d'une loi ne dispense pas de s'interroger régulièrement sur sa nécessité, sur son sens, sur ses objectifs et sur la proportionnalité des moyens nécessaires à son application. Il faut fixer des priorités, ce qui peut provoquer la disparition de certains services ou l'agrandissement d'autres.

Il y a une quinzaine d'années, la gauche a résisté à la mode de la dénonciation globale et sans discernement de la bureaucratie étatique. Cependant, l'évaluation systématique et permanente des activités administratives est indispensable si l'Etat veut être crédible à l'avenir. Les gouvernements, à tous les niveaux, ne le font guère. La gauche ne devrait pas se défilier face à cette tâche, même si elle participe elle-même aux exécutifs et qu'une bonne partie de sa clientèle se recrute dans les rangs de l'administration publique.

WL

Une campagne limitée

Le Conseil fédéral a décidé la semaine passée de consacrer 8,6 millions de francs par an pour une campagne nationale de prévention contre la consommation de drogue. Nous proposons en deux articles un bref survol du problème et tentons de mettre le doigt sur certaines incohérences de la position officielle face aux toxicomanes.

Le triste record suisse

(cfr) Enfin la lutte contre la drogue commence à être prise au sérieux par le Conseil fédéral, même si les sommes qui lui sont attribuées restent bien insuffisantes. Au début de l'année, l'organe international de contrôle des stupéfiants qui dépend des Nations unies déclarait que le coût socio-économique de l'abus de drogue aux Etats-Unis est évalué à plus de 60 milliards de dollars par an. A l'échelle de notre pays, cela représente 2 milliards de francs suisses. Mais peu importe les chiffres, il s'agit de notre jeunesse et, je dirais, du peu de jeunes que nous avons mis au monde. Jusqu'en 1988, le nombre de morts dus à la drogue était le même, en chiffres absolus, en Suisse qu'en République fédérale d'Allemagne. Par habitant, cela représente dix fois plus de surdoses mortelles que chez nos voisins.

Heureusement le Conseil fédéral n'est pas tombé dans le piège de la libéralisation. Car la libéralisation n'est pas un but, elle est un moyen. Et il s'agit de s'entendre sur les objectifs que l'on désire atteindre à travers elle. Si l'objectif est la réduction du nombre de drogués, on voit mal comment une libéralisation, qui amènerait une baisse des prix, produirait une diminution de la consommation. En revanche, si l'objectif est de diminuer la criminalité liée au coût des drogues dures, la libéralisation aura de l'effet. Mais voulons-nous simplement vivre en paix et fermer les yeux sur les trafiquants qui, de haschisch en marijuana, entraînent nos enfants vers une mort sinon physique du moins morale ? On les cache de plus en plus dans des maisons spéciales et ceci tend à prouver que nous ne voulons plus savoir. Interrogeons simplement des ex-toxicomanes. Ils sont unanimement contre toute libéralisation et contre toute différence entre drogue dure et drogue douce. Ils

savent mieux que nous de quoi ils parlent.

Le paquet fédéral prévoit 8,6 millions par an pour une campagne de prévention par l'information, pour la recherche et sur les «Fixerräume» et sur les effets de cette campagne — recherche très importante parce que les motifs d'entrée dans la drogue sont mal connus. Cependant, qu'en est-il des drogués actuels qui, si l'on en juge par les statistiques de mort par surdose, doivent être environ proportionnellement dix fois plus nombreux que dans le reste de l'Europe ? La loi actuelle sur les stupéfiants prévoit

Le prix de la réinsertion

(cfr) En Suisse romande plusieurs organisations s'occupent de la désintoxication et de la réinsertion des drogués. L'offre est diverse: traitement ambulatoire, hébergement avec maintien d'une activité extérieure, prise en charge complète. La durée du traitement varie et peut atteindre plusieurs années.

Les places disponibles ne répondent de loin pas à la demande: plusieurs mois d'attente parfois alors que le drogué qui a décidé de s'en sortir a besoin d'une aide immédiate. Par ailleurs le coût du traitement est élevé — il faut compter une centaine de francs par jour — et les assurances-maladie n'ont pas d'obligation dans ce domaine. Une telle charge financière durant une période parfois prolongée n'est pas à la portée de toutes les bourses. Nombreuses sont donc les familles qui doivent s'adresser à l'assistance publique. Mais l'aide n'est possible qu'au-dessous d'un plafond de revenu, à Genève par exemple, 6000 francs par mois. Si le revenu est supérieur, la famille devra radicalement changer son

que les cantons mettent sur pied des centres de désintoxication. Mais ceux-ci sont totalement insuffisants face à la demande actuelle, sans parler de la demande potentielle si la campagne nationale d'information porte des fruits.

Finalement, le troisième volet nécessaire, la lutte contre le trafic, est aussi absent des mesures fédérales. On est loin du paquet proposé par Alfred Neukomm, conseiller national et conseiller municipal à Berne, dans une pétition contresignée par septante parlementaires fédéraux de tous bords. On le sait, la Suisse est un des centres mondiaux de blanchissage de narcodollars et une plaque tournante du trafic. Le Conseil fédéral prévoit une adhésion de la Suisse à la convention internationale sur les stupéfiants. Mais bien plus que cela, il faudrait augmenter le personnel de la police fédérale en charge de cette lutte et renforcer la coordination intercantonale. A l'heure de l'Europe et de l'ordinateur, cela devrait être possible. Est-ce que l'affaire Kopp n'a pas été un choc suffisant aux yeux du Conseil fédéral pour qu'il essaie de prendre des mesures plus substantielles dans le domaine de la lutte contre la drogue ? ■

mode de vie pour faire face à la dépense. En outre l'assistance publique conditionne son aide à la reconnaissance de l'organisation par le canton. Or cette reconnaissance n'est pas fonction des résultats obtenus mais de la qualification formelle du personnel et de la rigueur comptable de l'organisation. Prenons l'exemple de Vita Nova, une association qui offre une prise en charge complète des jeunes et s'occupe de leur réinsertion professionnelle. Son conseil de fondation, qui fixe les grandes orientations, offre toutes les garanties de respectabilité. Par contre les postes d'encadrement sont tenus par d'anciens drogués qui accompagnent jour et nuit les jeunes tout au long de la cure. Ces responsables exercent un véritable apostolat et connaissent par expérience directe le terrain de leur intervention. Ils n'en sont pas moins perçus comme des marginaux et seul un petit nombre de cantons reconnaît cette organisation. A l'inverse les institutions officielles — notamment celles qui pratiquent les trai-

Le dégoût des voyages

(y) Le conflit du Golfe donne une fois de plus l'occasion d'évoquer les effets économiques de la guerre et de la paix ou, plus crûment dit, les rapports cyniques du fric et des canons. Avant l'ouverture des hostilités, les belligérants potentiels sont des clients appréciés sur les marchés des armes et autres équipements stratégiques; pendant la guerre, ça consomme à outrance de part et d'autre: infrastructures et matériels sont rendus inutilisables — il faudra bien les remplacer; l'armistice une fois prononcé, les investisseurs et les négociants en tous genres, particulièrement les virtuoses du marketing militaro-industriel, refont surface, carnet de commandes grand ouvert à la main.

Bien entendu, les plus malins prennent d'avance toutes dispositions utiles. Aussi bien, les entreprises se battent déjà sur le marché de la reconstruction de l'après-guerre du Golfe; les coalisés d'aujourd'hui sont virtuellement les concurrents pour les clients de demain. En guise de récompense pour leur massif effort de guerre, les Américains comptent bien rafler les plus grosses tranches du gâteau de l'après-guerre, le-

tements ambulatoires — ne connaissent pas ces problèmes. Elles disposent de personnel diplômé et leur situation comptable est relativement simple. Qu'en est-il de leur efficacité ? Un jeune: *«J'arrive à neuf heures moins cinq. De la salle d'attente j'entends rire les psy autour de leur café. A neuf heures je dois accoucher de mes problèmes et à dix heures moins cinq je dois laisser la place à un autre client. Ce n'est pas normal.»*

Le drogué qui veut rompre le cercle infernal a d'autres soucis que de savoir si une institution est reconnue ou non. Il s'engage là où il y a de la place et où l'ambiance lui semble favorable. S'il tombe sur une association non reconnue, sa famille n'aura que le choix de refuser la cure de désintoxication ou de payer. Ainsi le jeune qui cherche à s'en sortir doit non seulement assumer sa situation et supporter l'effort considérable que représente la cure mais encore endosser la responsabilité des sacrifices financiers qui incombent à sa famille. Mais le paradoxe ne s'arrête pas là: si le drogué a commis des délits et a été condamné, il peut choisir entre la prison et la cure. Dans le second cas, l'Etat prend en charge les coûts de la désintoxication. ■

quel s'annonce colossal — et non seulement pour le réarmement de certains pays et le rétablissement des installations pétrolières. La reconstruction du seul Koweït est estimée à près de 100 milliards de dollars, soit 30 de plus que le plan Marshall (aux prix actuels).

Vols supprimés

Pour l'heure, la guerre du Golfe a un effet économique particulièrement visible et perceptible jusque chez nous: une réduction drastique des activités touristiques, et tout spécialement des vols intercontinentaux. Les compagnies aériennes se disent frappées et réagissent pour la plupart en cassant les prix, ce qui diminue encore leur rentabilité effective, toutes subventions décomptées. Seules à ne pas exciter les angoisses des voyageurs les compagnies SAS et Swissair, réputées les plus sûres, sinon les plus confortables ou les meilleur marché. Swissair, qui a pourtant enregistré un recul de 15% en janvier, va encore augmenter ses prix dès le 1^{er} avril, sauf sur l'Atlantique-nord; la hausse atteint en moyenne 3%, avec des pointes à plus 10% sur certaines destinations européennes (Francfort, Munich, Stuttgart, par exemple), — peut-être à titre d'encouragement aux transports ferroviaires ? A noter que, contrairement aux CFF, Swissair peut éviter des voyages à vide; rien qu'en février, plus de 120 vols ont été supprimés, le plus souvent au dernier moment.

Si Swissair suit une politique «anticonjoncturelle» en matière de tarifs, se refusant à favoriser la demande par des prix d'appel, elle procède comme les autres compagnies au niveau des dépenses: en économisant sur le personnel. Tandis qu'Air France introduit le «Personals-

top» et que la plupart des autres compagnies licencient jusqu'à 20% de leur personnel (Sabena, Pan Am), Swissair met tout son monde au chômage partiel dès le mois prochain. C'est évidemment plus facile (et immédiatement soulageant pour la caisse) que de revoir les procédures ou les méthodes de management. Le recul sur tous les fronts du tourisme international montre bien la fragilité de ce secteur économique et plus particulièrement de la branche des voyages d'affaires. Toutes sortes d'organisations non gouvernementales (type CIO) et de sociétés multinationales (IBM en tête) ont supprimé du jour au lendemain colloques et conférences au siège ou ailleurs. Du coup, les réunions, auparavant considérées comme indispensables, deviennent superflues. Beau moment d'honnêteté: le développement des télécommunications et de certaines techniques nouvelles (visio-conférences, notamment) n'aurait pas de sens s'il ne facilitait pas la circulation des informations sans celle des personnes. En réalité, la présence physique n'est vraiment utile que pour la discussion créatrice, non pour le simple échange d'informations; même la signature de contrats ou la consultation de plans et projets se font désormais à distance — sauf exigence de confidentialité garantie.

Dynamisme et bougeotte

Voilà qui démasque bien la notion de contact direct et surtout de mobilité, considérée comme une valeur en soi de nos jours où tout déplacement important passe pour un signe extérieur de pouvoir, au point que l'on confond volontiers dynamisme et simple bougeotte. Les compagnies de transport et les hôtels spécialisés dans les congrès et séminaires, qui font une large part de ce tourisme d'affaires auquel la guerre du Golfe porte présentement atteinte, bénéficient de cette confusion.

Au moment de rendre compte de l'excellente année touristique 1990, les milieux professionnels ne s'y trompent pas: ils parlent des difficultés présentes et pensent déjà aux infléchissements de mentalité induits par l'actualité. Et si les déplacements à motivation extra-vacances devenaient moins importants aux yeux des sociétés qui les paient et même des voyageurs qui occupent les avions et les hôtels en dehors des temps et lieux du tourisme de masse ? ■

La tentation de Ponce-Pilate

(jd) Si l'on peut prêter à la guerre du Golfe un seul mérite, c'est bien celui d'avoir mis en évidence les aberrations auxquelles conduit le commerce des armes. L'Occident a armé l'Irak sous le motif de contenir la puissance soviétique. Puis il a offert son aide à l'Irak, déjà bien doté par l'URSS, pour faire pièce aux menées expansionnistes de l'Iran intégriste. Et le voilà confronté à la formidable puissance militaire de Saddam Hussein et à la menace d'armes sophistiquées qu'il a lui-même livrées à l'adversaire d'aujourd'hui.

Rien d'étonnant donc à ce que, devant ce traumatisme, plusieurs pays envisagent de renforcer le contrôle public sur ce commerce. Ainsi le ministre allemand de l'économie annonce que les prestations de services en matière militaire seront soumises à autorisation, les capacités de contrôle renforcées, les peines frappant les contrevenants alourdies et l'engagement des services secrets dans la lutte contre le trafic envisagé. Ainsi les Etats-Unis se proposent de limiter l'accès des pays du tiers monde aux armes chimiques et biologiques et aux missiles. La Suisse n'est pas en reste puisqu'une révision de la loi sur le matériel de guerre est en cours qui prévoit l'extension de l'interdiction d'exporter aux filiales suisses à l'étranger et aux licences; par ailleurs Kaspar Villiger prépare une nouvelle loi sur les substances chimiques et les composants de missiles, les fabricants devant faire la preuve que leurs produits n'auront d'autres usages que civils. Les socialistes suisses vont plus loin puisqu'ils revendiquent l'interdiction totale des exportations d'armes.

Ce qui est arme, et ce qui ne l'est pas...

D'un point de vue moral, la réponse à donner paraît simple: la renonciation au commerce des armes, sans conditions, permet de dégager sa responsabilité dans le cadre d'un conflit toujours possible. Malheureusement la réalité est beaucoup plus complexe. La définition des produits susceptibles de contribuer à l'armement d'un pays est extrêmement difficile, la création de l'Espace économique européen va considérablement faciliter le commerce des armes et la capacité de production du tiers monde est déjà importante. Pour être efficace, l'attitude passive qui consiste à limiter, voire à interdire, les exportations devra être

complétée par une stratégie active de sécurité collective au niveau régional. Dès lors qu'il s'agit de chars, d'avions, de canons et autres missiles, la notion d'armes est claire. Mais cette notion est aujourd'hui dépassée. Une partie importante de l'armement contemporain — mesuré en termes de capacité destructrice — résulte de l'assemblage de composants multiples et multifonctionnels. Le même produit de base peut tout aussi bien servir à la fabrication de matière plastique, de pesticide que de gaz de combat. Une machine-outil assistée par ordinateur est indispensable pour tourner les pièces d'un missile mais telle n'est pas sa seule finalité. Les profils d'aluminium livrés à l'Irak par l'Alusuisse et destinés à la construction ont probablement fini en ailettes d'obus. Le matériel électronique et de communication recèle la même ambiguïté d'usage. Sauf à limiter le commerce international à quelques produits agricoles reconnus comme militairement inoffensifs, on voit mal comment saisir efficacement dans le filet d'une réglementation l'ensemble des biens et des services potentiellement agressifs. Par deux fois déjà, en 1989 et 1990, le Conseil fédéral a dû compléter la liste des produits chimiques soumis à autorisation d'exportation.

Des contrôles rigoureux ne suffiront pas

Les difficultés d'application sont donc considérables et la fiabilité des destinataires reste le facteur central d'une telle politique limitative. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras, mais il faut bien admettre que les contrôles les plus rigoureux ne suffiront pas. Sur le plan européen, l'ouverture du grand marché de 1993 imposera une réglementation communautaire, faute de quoi le commerce des armes pourra se prévaloir de la libre circulation des marchandises et

des services et profiter des législations et des contrôles nationaux les plus laxistes.

Admettons que fonctionnent efficacement ces contrôles. Reste le développement impressionnant de l'industrie militaire dans le tiers monde, favorisé par les transferts de technologie. Le Brésil, le Chili, la Corée, la Chine, l'Inde, le Pakistan et bien d'autres encore produisent des armes et les exportent. Les multinationales de l'armement ont su s'adapter aux nouveaux marchés, profiter des conditions de production plus avantageuses et tourner les restrictions des pays industrialisés. Si le flux d'armes occidentales est diminué ou même tari, il sera immédiatement remplacé par un autre flux en provenance des nouveaux producteurs. Et la volonté des pays développés de mettre sous contrôle le commerce des armes apparaîtra comme un nouvel impérialisme politico-économique, comme le souci d'entraver la liberté d'action de concurrents gênants. Dès lors, au-delà des contrôles et des limitations de toutes sortes, il s'agit de promouvoir un désarmement progressif, au Nord comme au Sud. La fin de l'antagonisme entre les deux Grands a déjà permis les premiers pas d'une réduction des armements. Les problèmes énormes auxquels sont confrontés les pays du tiers monde et leur dépendance financière devraient faciliter une même évolution.

Le droit à la sécurité implique le droit à être armé

Revenons à la Suisse. La tentation est grande de tirer notre épingle du jeu. En interdisant totalement le commerce des armes helvétiques, par ailleurs un élément négligeable de l'économie nationale, nous pourrions tourner le dos à la politique actuelle, marquée au sceau de la plus pure hypocrisie: autorisation d'exporter jusqu'au moment où la région considérée connaît des tensions. Mais l'interdiction totale n'est-elle pas aussi une manière de se laver les mains? Nous nous réserverions la possibilité d'acheter à ceux-là mêmes à qui nous refuserions de vendre. Si nous admettons le droit pour un Etat d'assurer sa sécurité, nous devons dans la foulée accepter qu'il s'en procure les moyens, la marge d'évaluation consistant précisément dans la notion de sécurité. On pourrait admettre que la Suisse accepte de commercer avec les Etats neutres et avec

Une argumentation incroyable

(cfr) Incroyable ! *Temps présent* diffusait le 21 février une émission intitulée «Le lait en poudre dans le tiers monde: un cadeau empoisonné ?». Cette émission aurait pu être présentée telle quelle il y a une dizaine d'années pendant le procès Nestlé et pendant la campagne qui a abouti à l'adoption par l'Organisation mondiale de la santé du code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Des méthodes à modifier fondamentalement

Rappelons les faits. Dans les années septante, des organisations d'entraide privées constatent que, dans le tiers monde, Nestlé et d'autres firmes de produits alimentaires convainquent médecins et mères de nourrir les bébés avec du lait en poudre par des méthodes publicitaires extrêmement agressives. De retour à la maison, les mères doivent mélanger ce lait avec l'eau qu'elles ont à disposition. D'autre part, pour faire des économies, les familles pauvres diminuent les doses de poudre. Il s'ensuit des diarrhées qui, comme on le sait, sont extrêmement dangereuses pour les nourrissons et souvent mortelles.

Les organismes d'entraide ont fait une campagne pour attirer l'attention sur les dangers d'une utilisation déficiente des substituts du lait maternel. Un boycott des produits Nestlé a été organisé aux Etats-Unis qui a mené à des interrogatoires publics au Congrès. Le point culminant de ce combat en Suisse a été le

procès intenté par Nestlé en 1981 à Arbeitsgruppe Dritte Welt au sujet d'une brochure intitulée *Nestlé tötet Babies*. Nestlé a gagné le procès, mais a été condamné aux frais. Le jugement déclarait: «*Si la partie civile veut épargner à l'avenir le reproche d'une conduite immorale, elle doit modifier fondamentalement ses méthodes de publicité.*»

Quelques semaines avant la fin du procès, le code sur les substituts du lait maternel était adopté par l'Assemblée mondiale de la santé. Le code *interdit la publicité* et la distribution d'échantillons gratuits au grand public. Les dons à des hôpitaux ou à des médecins sont autorisés. Mais la distribution peut être faite uniquement lorsqu'elle est *indispensable*. Et la fourniture de lait en poudre doit alors être assurée *aussi longtemps que nécessaire*. Par ailleurs l'information et l'étiquetage des produits doit mentionner la *supériorité de l'allaitement au sein*. Cependant il appartient aux gouvernements de faire appliquer le code.

Dix ans plus tard, la situation n'a guère changé. Le code n'est appliqué ni par les gouvernements ni par les marchands de lait en poudre. Et les résultats sont

Dans une lettre adressée au directeur de Nestlé, la communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas et la Convention d'actionnaires Nestlé (Canes) ont demandé à la multinationale:

- de s'engager à renforcer la coordination entre producteurs pour améliorer le respect du code de l'OMS;
- de donner des instructions plus contraignantes à ses filiales et d'améliorer le contrôle de leurs activités;
- d'améliorer la collaboration avec les gouvernements, les populations et les organisations non gouvernementales;
- de mettre en place une information sérieuse et transparente à l'intention des actionnaires et de l'opinion publique, ici et dans les pays du tiers monde.

toujours les mêmes: la mortalité infantile est énorme.

Mais, tout aussi grave est l'attitude de Nestlé, telle qu'elle est apparue dans l'émission de la télévision (diffusée sur les trois chaînes). L'arrogance de l'entreprise suisse n'a pas diminué.

Exemple boíteux

Il semble que les murs de la tour d'ivoire de Vevey sont trop épais pour laisser filtrer tout ce qui a été dit ces dix dernières années sur l'endettement du tiers monde, l'exode rural, les mégalo-poles et la dégradation de l'état sanitaire, le chômage, la baisse des revenus réels, la paupérisation, l'adaptation des méthodes occidentales aux situations particulières de ces pays et la fascination exercée par la société de consommation. Pour se défendre, Nestlé donne en exemple l'Afghanistan où le lait en poudre n'est pas distribué et où la mortalité infantile est supérieure à celle des pays du reportage: les Philippines et le Pakistan. Mais comparer ces pays à l'Afghanistan revient à comparer le niveau de vie et la situation sanitaire de la Suisse avec ceux du Portugal ou de la Corée du sud. A croire que les directeurs de Nestlé n'ont jamais mis les pieds dans le tiers monde — en dehors des Hilton et autres Intercontinental — et n'ont jamais préparé le biberon de leurs enfants. Parce que, *même en Suisse*, l'eau n'est pas 100% pure et il faut la bouillir.

Mauvais axe de défense

Domage que la justice de notre pays ne condamne qu'à des peines de prison ou à des amendes. Cela ne ferait pas de mal aux dirigeants de Nestlé d'effectuer pendant trois mois le travail de leurs «agents de santé» sur place dans le tiers monde et d'aller voir dans les hôpitaux et les familles comment les gens vivent et meurent.

Au demeurant, le représentant de Nestlé aurait pu se défendre beaucoup mieux. Nestlé a pris des mesures et a donné des instructions à ses filiales qui encadrent leurs promoteurs. D'autre part, Nestlé n'est pas la seule à vendre du lait en poudre et les autres multinationales dans ce domaine sont encore beaucoup plus agressives dans leurs méthodes de commercialisation. ■

l'Europe, dans le cadre d'un système de sécurité collective. Certes la seule solution éthiquement propre et matériellement efficace, c'est le désarmement. Mais il ne faut pas confondre l'objectif désirable et les moyens d'y parvenir. Le désarmement collectif et simultané ne peut que résulter de l'établissement de mécanismes qui garantissent la sécurité des Etats. Dans l'intervalle, le commerce des armes, même limité et contrôlé, subsistera. ■

Un collier de perles

Vrai, j'aurais pas cru possible: voici un livre sur «La Suisse», dont tout laisse penser qu'il est plus mauvais encore que le roman de Mademoiselle Salem ou que le factum de Max et Moritz, d'illustre mémoire. *Lettre ouverte aux Suisses*, ça s'appelle, d'un certain Jean-Luc Hennig, qui fut collaborateur de la Radio Romande... Tous les clichés les plus éculés — par exemple cette belle pensée, que contresigneront les aigris et les ratés: «En Suisse, plus on est moyen, plus on atteint la perfection.» Cf. Max Frisch, Friedrich Dürrenmatt, Jean Piaget, C.-G. Jung, etc. «Prenez l'idée minimale, la plus pauvre, la plus consensuelle, la moins dérangeante, la moins enivrante, vous êtes sûr qu'elle est suisse.» Cf. Jean Ziegler, ou dans un autre domaine Frank Martin ou Arthur Honegger.

Disons toutefois à la décharge de Monsieur Hennig: 1. Que Ramuz a eu dit sur notre pays des choses semblables. Il ne reste plus à l'auteur de la *Lettre ouverte* qu'à écrire un nouveau *Samuel Belet*, un autre *Derborence* pour être tout justifié de ses propos. 2. Disons aussi que l'actuelle exposition que propose le Palais de Rumine (*Huit peintres vaudois*), malgré quelques œuvres fortes (Delay), n'est guère de nature à donner tort à J.-L.H...

Au milieu d'un grand nombre d'œuvres qui donnent le plaisir du «déjà vu», les gribouillis d'un certain Ben, accompagnés des inévitables «légendes» de ceux qui ne parviennent pas à s'exprimer par leur art: «*L'art est en danger de mort.*» — eh oui ! «*Pas de culture sans touche-pipi.*» — no comment... «*La Suisse n'existe pas.*» — en ce qui concerne la peinture en Suisse romande, Cf. Hesselbarth, Kaiser, Lecoultré, Sarto, Stehli — je m'excuse auprès de ceux que j'omets

et particulièrement auprès des dames. «*Si seulement j'étais une vache et pas un artiste.*» — ici, on ne peut que compatir et partager les regrets de «l'artiste». J'ajouterai qu'un magnifique phallus en érection — il y a quelque mérite en pareil lieu — relève le niveau de la salle. Mais laissons là ces misères et parlons plutôt du beau roman de Mireille Kuttel: *Un Balcon sur la mer*.

J'avoue avoir eu quelque peine à m'y mettre. Un collier de perles dont chaque perle est plaisante, mais dont le fil est ténu. Et puis peu à peu, le récit s'organise — et songeant à d'autres romans, peut-être plus «construits», j'ai pensé à la nouvelle maison que se construisent les parents de l'héroïne, auprès de laquelle «le "trullo" déserté à quelques mètres de là, faisait figure de parent pauvre, mais une âme continuait de l'habiter.» C'est cela: le livre de Mireille Kuttel a

une âme, ce que beaucoup d'autres livres plus opulents n'ont pas toujours. De quoi s'agit-il ? De deux sœurs, Luisa dite Lu, et Rosa, son aînée — deux Italiennes du Mezzogiorno, illettrées, qui viennent, comme tant d'autres, tenter de survivre en Suisse. Tentative réussie: l'aînée fait la connaissance d'un Argovien, Maurice Wenger, qui l'épouse. La cadette trouve une place chez un infirme, mais quand meurt accidentellement sa sœur, laissant derrière elle un petit garçon, elle deviendra la seconde femme de son beau-frère.

L'inverse, en somme, de ce très beau livre de Georges Haldas, *Une Maison en Calabre*, où l'on voit des Suisses se rendre en Italie. Mais dans les deux livres, un don de sympathie, qui fait que presque tous les personnages, les Italiens comme les Argoviens, émettent leur douce petite lumière. Tout est dans les détails — les perles du collier ! — mais ces détails finissent par composer un tout merveilleux, et par moments très émouvant. ■

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Des problèmes inventés

(fb) Nous avons présenté dans ces colonnes l'idée d'une initiative populaire en vue d'un Grand conseil genevois composé de 50 femmes et 50 hommes élu-e-s au scrutin proportionnel (DP 1023). Il vaut la peine de revenir sur certaines réticences à l'égard de cette proposition.

La chroniqueuse politique du *Journal de Genève*, Françoise Buffat, estime que cela conduirait à une «aberration»: il suffirait que, par exemple, des «électeurs mal embouchés» boycottent les listes de femmes pour que celles qui seront élues aient un nombre de suffrages «dix fois, voire 100 fois» inférieur à celui de leurs collègues masculins. «*La légitimité démocratique de ces femmes députées n'aurait pas le même poids que celle des messieurs*», écrit-elle.

Dans notre proposition, nous avons précisément cherché à écarter un tel reproche en rendant obligatoire le vote pour une liste masculine et une liste

féminine; un vote unisexe aurait donc été considéré comme nul. Paradoxalement, la réflexion sur l'objection de Françoise Buffat amène à la conclusion qu'une telle précaution (qui, objectivement, est désagréable) est inutile. Car qui préférerait pénaliser le parti de son choix en ne lui attribuant que la moitié des suffrages en jeu ? Pour que les candidates ne recueillent que 10 fois, voire 100 fois moins de voix que les hommes, il faudrait que 100% des hommes et 90% (voire 99%) des femmes votent exclusivement pour des listes masculines...

Au demeurant, la crainte qu'un nombre de suffrages inférieur ne nuise à la légitimité démocratique méconnaît les mécanismes de la répartition proportionnelle. Pour donner un exemple tiré des résultats des élections 1987 du Grand conseil: le parti socialiste a remporté 21 élus et le parti radical 13; ces derniers ont tous (à la seule exception de Guy-Olivier Segond, candidat au Conseil d'Etat) recueilli moins de suffrages individuels que chacun des 15 «viennent ensuite» du PS. Sont-ils illégitimes pour autant ? L'inégalité, on le voit, est d'abord dans la tête de celles et ceux qui le veulent bien...

ici et là

Journée de la femme, le 8 mars 1991 à la Maison de la femme, av Eglantine 6 (1006 Lausanne, tél.: 20 04 04). 17.30 heures: Femmes et hommes — quel féminisme aujourd'hui ? 20 heures: Prenons place, Mesdames ! A propos des initiatives fédérales «Conseil national 2000» et «Femmes et hommes — pour l'égalité sociale et politique».

Le rôle-clé de l'information

Nous poursuivons notre série d'articles sur la manière dont les régions s'organisent pour participer à la construction de l'Europe communautaire avec, aujourd'hui, l'exemple de la Rhénanie-Palatinat.

La Rhénanie-Palatinat (3,7 millions d'habitants) a ouvert un bureau d'information à Bruxelles en 1987, en même temps que la plupart des autres Länder allemands. L'équipe comprend quatre personnes (deux hauts fonctionnaires et deux secrétaires trilingues); elle sera renforcée d'un troisième fonctionnaire dès le mois d'avril. Le directeur, M. Hans-Ulrich Reh, se rend chaque lundi ou vendredi à Bonn pour une réunion d'information au Ministère des Relations fédérales: «C'est très important de maintenir le contact.» Chaque Land a en effet à Bonn son ministre chargé des Affaires européennes. Prof. Dr. Hill pour la Rhénanie-Palatinat, de qui dépend donc directement M. Reh. «Toutes les questions européennes sont évoquées au Bundesrat, explique M. Reh; les Länder ont ainsi la possibilité de suivre le développement de l'Europe. Les Länder ont une compétence culturelle, qu'ils n'entendent pas perdre.»

«Nous sommes au cœur de la Communauté européenne.» Avec ses trois frontières (France, Luxembourg et Belgique), la Rhénanie-Palatinat se sent particulièrement concernée par 1992. Elle est un

centre important de l'activité chimique (avec BSF) et accueille de nombreuses petites et moyennes entreprises. Grande productrice de vin, elle est fière de ses trois Universités. «Notre premier but consiste à informer notre Land de toutes les initiatives de la Commission susceptibles de l'intéresser» déclare M. Reh. Un exemple: la Commission envisage d'introduire une taxe sur le vin. M. Reh alerte aussitôt ses supérieurs pour qu'ils essayent de s'opposer à ce projet à temps. Autre exemple: la région va se trouver bientôt confrontée au problème de la reconversion de ses bases militaires. Or, la Commission a élaboré un programme dans le cadre de sa politique de restructuration: le rôle de M. Reh consiste à informer sa région de ce programme et à voir comment elle peut en profiter et recevoir de l'argent pour sa reconversion.

Un rôle complémentaire

«Au début, le Ministère des Relations extérieures a eu peur que les Länder ne veuillent concurrencer la représentation permanente auprès de la CE. Mais aujourd'hui, poursuit M. Reh, ils ont vu que nous ne faisons pas de politique: nous donnons l'information aux politiciens, au gouvernement qui, eux, prennent les décisions.

Nous préparons des dossiers, nous donnons des informations rapides, nous organisons des séminaires, des rencontres entre nos ministres et les commissaires européens, voilà notre tâche. C'est notre manière de défendre nos intérêts.» Autrement dit, M. Reh ne fait pas de lobbies: «Pas du tout! Voyez notre nom: nous sommes un bureau de l'information. Nous ne voulons pas contre-carrer la politique de la RFA. Nous avons tissé un réseau de contacts informels auprès des fonctionnaires, mais nous n'intervenons pas directement auprès des institutions européennes. D'ailleurs, nous n'existons pas pour la Commission qui ne reconnaît que la RFA! La défense de nos intérêts passe donc par Bonn. Nous n'avons ni statuts

ni règlements: nous travaillons beaucoup mieux ainsi. Notre activité est très créative. Nous dépendons uniquement de contacts informels, ce qui n'est pas le cas des diplomates de la représentation permanente.»

L'avenir des régions

«L'information joue un rôle-clé, insiste M. Reh, pour défendre les intérêts de notre région et aider les entreprises à bien connaître les chances du Marché unique. Avant 1987, aucun ministre de la région n'était venu à Bruxelles. Aujourd'hui, ils viennent deux fois par mois et chaque rencontre a ses résultats.»

L'avenir des régions? «C'est en grande discussion à la conférence intergouvernementale sur l'union politique. On a commencé par centraliser tous les pouvoirs à Bruxelles, mais aujourd'hui on fait marche arrière et on veut instituer la subsidiarité, à savoir que chaque décision doit être prise au niveau adéquat.» Les Länder allemands ont suggéré la création d'une Chambre régionale (aux côtés du Conseil et du Parlement): cette structure risque de s'avérer trop lourde, car on a dénombré 160 régions en Europe. Mais on pourrait lui préférer une formule plus souple, à l'image de l'ECOSOC (comité uniquement consultatif).

De Bruxelles: Barbara Speziali

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

Charlotte Feller-Robert (cfr)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Barbara Speziali (Bruxelles)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin,

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

MÉDIAS

Nouvelle présentation de *L'Express* de Neuchâtel: quatre cahiers thématiques de base. C'est la formule lancée par le quotidien *USA Today* qui est citée comme référence.

Pour mémoire: la fusion de la *Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève* est annoncée. C'est une réponse à la préparation à Lausanne d'un nouveau quotidien «haut de gamme», comme disent ses parents.

La mauvaise gestion du directeur de l'Imprimerie coopérative d'Olten a poussé l'entreprise à la faillite. Le quotidien de gauche *Solothurner AZ* est menacé, mais un sauvetage est tenté.

L'aide ciblée

(ag) Le rapport de la commission Schoch, pas celui sur la réforme de l'instruction militaire, mais sur la révision de l'assurance-maladie — car ce parlementaire polyvalent est infatigable, démontrant avec Carlo Schmid, appenzellois comme lui et président énergique de la CEP II, que les petits cantons, même coupés en deux, peuvent jouer un rôle fédéral de premier plan — donc le rapport Schoch II représente, pour utiliser une image militaire de Schoch I, une avancée significative.

La généralisation obligatoire de l'assurance-maladie est acquise. Le débat doctrinaire est enfin dépassé. L'obligation est perçue comme la condition de base d'une solidarité efficace entre les âges et entre les sexes. Sous le débat idéologique se dissimulaient de fait antérieurement des intérêts économiques considérables, notamment les intérêts des assureurs privés, qui sont en Suisse un lobby puissant. Désormais ils seraient autorisés à couvrir le risque maladie, mais aux mêmes conditions que les caisses-maladie reconnues. C'est une recette politique éprouvée: l'ouverture aux privés avait déjà facilité l'introduction de l'assurance-accidents obligatoire. De surcroît, la distinction plus nette entre l'assurance de base et les assurances complémentaires ouvre aux privés un plus large champ d'activités.

Finie la chasse aux bons risques

Le statut juridique des assureurs est pour les assurés sans intérêt quand l'obligation garantit l'égalité des primes sans tenir compte de l'âge, autorise le libre passage, abolit les réserves inscrites au contrat, supprime les limites de prise en charge, notamment celle des 720 jours d'hospitalisation. Les seules différences qui seront autorisées tiendront à la différence enfants (jusqu'à 18 ans) — adultes et, éventuellement, à la région. Certes une caisse pourra offrir des conditions plus avantageuses qu'une caisse concurrente, mais le libre passage et l'obligation pour la caisse qui assure les bons risques de participer à un fonds de compensation en faveur de celles qui en assurent de moins bons, révélés par la structure d'âge, réduira les disparités.

L'augmentation des primes, déjà élevées compte tenu aussi d'une modification du subventionnement par les pouvoirs publics, sera considérable pour les clas-

ses jeunes: 24% pour les hommes et 12% pour les femmes selon les calculs de la Commission. En revanche, certaines personnes âgées assurées tardivement pourraient voir baisser de 50% leurs cotisations. Solidarité entre les âges.

La santé a son prix. Il n'est pas inique que l'assuré en supporte partiellement au moins, à travers la prime d'assurance ou par une franchise, le coût. Certains consommateurs paient sans sourciller les services de leur voiture, mais protestent quand ils consacrent une somme identique à leur assurance-maladie. Anormal.

Toutefois les primes, reproche majeur, ne tiennent pas compte de la situation réelle de l'assuré. L'assurance obligatoire sera donc perçue comme un impôt infiniment plus lourd pour les revenus modestes que pour les revenus aisés.

Pour corriger cette inégalité, la commission propose une aide ciblée. Selon quelles modalités ?

Le financement

Les subventions, actuellement 1,3 milliard, qui abaissent le coût général des primes seront réduites. D'où la hausse annoncée. Mais l'économie réalisée sera affectée différemment. Bénéficieront d'une réduction individuelle toutes les personnes dont les primes jointes à celles de leur famille dépassent un pourcentage de leur revenu et de leur fortune. C'est l'aide ciblée.

Mieux vaut des subventions dirigées au laser qu'un tapis de subventions, dirait M. Schoch I. Mais ce choix est d'application difficile, comme l'ont démontré les études sur la nouvelle pauvreté. Le revenu fiscal n'est pas un indicateur suffisant; exemple: les jeunes en formation qui gagnent peu ou rien, mais qui bénéficient de l'aisance familiale.

Ou encore, dans une famille monopar-

rentale, les frais de garderie, si la femme seule travaille, ne sont pas déductibles fiscalement. D'autre part les contribuables qui bénéficient de fortes réductions, voir le rendement par catégories professionnelles, ou les fraudeurs seraient avantagés une deuxième fois, de manière discrète et substantielle.

La solidarité faussée

En fait, l'aide ciblée exigerait une société de grande transparence. La coexistence du secret bancaire, de la fraude fiscale et d'aides basées sur le revenu fausse la solidarité que, d'autre part, on désire renforcer. Certes, tout système social ne fonctionne pas sans coulage ou dysfonctionnement. Il suffit diront certains, qu'ils soient limités et contenus pour que le tout soit acceptable. Mais on peut aussi se demander si un financement par moyen incontournable, tel l'impôt de consommation, ne permettrait pas d'assurer à tous une partie essentielle des soins lourds, si bien que le contrat d'assurance ambulatoire serait plus facilement maîtrisable pour un traitement différencié. On pourrait aussi imaginer, autre critère objectif, la prise en charge publique des cotisations des enfants. Tout le développement des assurances et de l'Etat providence s'est fait dans l'idée que chacun avait droit à... Ce droit signifiait que l'on avait dépassé l'assistance teintée de charité. Aujourd'hui, retour du balancier, on veut cibler. Le procédé est plus économique, mais d'une systématique insuffisante.

La classe dirigeante veut à la fois économiser les moyens disponibles, mais conserver les zones d'ombre, protégées. ■

Le juste profit

La *Freie Gemeinschaftsbank* de Dornach est une institution des anthroposophes (DP en a parlé autrefois). Elle vient d'accueillir un congrès des banques sœurs existant dans treize pays d'Europe ainsi qu'aux Etats-Unis, au Brésil et en Nouvelle-Zélande. Toutes ces institutions recherchent une voie intermédiaire entre la recherche du profit et la négation du profit. La Commission fédérale des banques avait dû admettre que c'était possible et légal.